

Discours de Jacques Santer devant le Parlement européen (Strasbourg, 11 juin 1997)

Légende: Le 11 juin 1997, Jacques Santer, président de la Commission européenne, prononce devant le Parlement européen un discours dans lequel il détaille les enjeux du Conseil européen d'Amsterdam des 16 et 17 juin et décrit les travaux de la Conférence intergouvernementale (CIG) pour la révision du traité sur l'Union européenne.

Source: RAPID. The Press and Communication Service of the European Commission. [EN LIGNE]. [Bruxelles]: Commission européenne, [20.01.2005]. SPEECH/97/136. Disponible sur <http://europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=SPEECH/97/136&format=HTML&aged=1&language=FR&guiLanguage=fr>.

Copyright: (c) Union européenne, 1995-2013

URL: http://www.cvce.eu/obj/discours_de_jacques_santer_devant_le_parlement_europeen_strasbourg_11_juin_1997-fr-5ef35d75-9169-41ee-b4bd-4956fed84a5c.html

Date de dernière mise à jour: 18/12/2013

Discours de Jacques Santer (Strasbourg, 11 juin 1997)

Les perspectives de la Conférence intergouvernementale au Conseil européen d'Amsterdam

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,

Dans moins d'une semaine, le Conseil européen d'Amsterdam sera appelé à vaincre les derniers obstacles sur la voie de la réforme du traité. Nous verrons alors si l'UE a réussi son triple pari de résorber le décalage entre le projet européen et les citoyens, de se donner les moyens d'exister sur la scène internationale, de revoir ses institutions pour réaliser l'élargissement dans de bonnes conditions.

Quatre Présidences successives se sont relayées pour faire avancer ce projet. Le moment est venu de conclure. Attendre plus, au mieux ne changerait rien, au pire conduirait au recul. Le texte actuel, mis au point par la Présidence néerlandaise, représente un point d'équilibre et, j'espère, de rencontre. Certes, j'aurais préféré plus d'audace sur l'un ou l'autre point. Mais je mesure la difficulté de marier ambition et réalisme et je pense que l'équipe de la Présidence est largement parvenue à relever ce défi. Si je reste inquiet aujourd'hui, c'est parce qu'il y a trop de tentatives de défaire au dernier moment le travail patiemment construit. J'aimerais dire à tous ceux qui, alertés par le décalage entre politique et citoyens, sont tentés de s'entourer de mille précautions: osez enfin, osez, car il y a en Europe plus de gens insatisfaits de nos lenteurs qu'hostiles au progrès de l'intégration. J'en appelle aussi aux Chefs d'Etat ou de Gouvernement de résister à la tentation de vouloir profiter du sprint final vers l'objectif pour régler, par le biais de protocoles ou d'amendements divers, des problèmes qui se prêtent mal à des improvisations constitutionnelles.

J'attends plutôt d'eux qu'ils profitent des négociations finales pour assembler un paquet institutionnel cohérent et ambitieux. C'est, en effet, sur ce plan, que les contours d'une solution finale restent flous alors même qu'un bon résultat est indispensable. Je redis ce que j'ai dit souvent: un élargissement mal préparé équivaldrait à transformer en cauchemar ce que je considère en réalité comme une chance historique pour l'Europe.

Quelques commentaires rapides à présent sur les points clés de la négociation. D'abord l'Union pour les citoyens.

Le nouveau Traité nous offre la possibilité de créer un véritable espace de liberté, de sécurité et de justice. Dans ce domaine, le travail accompli est remarquable, le texte de la Présidence ambitieux: les citoyens n'en attendent pas moins, lassés de voir que le système actuel est déficient et qu'à ce jour aucune convention n'est entrée en vigueur. On ne peut que se féliciter de la large communautarisation envisagée du troisième pilier. Après une période transitoire de trois ans, il faudra en venir effectivement à la majorité qualifiée et au droit d'initiative exclusif de la Commission. Mais, il faudra aussi aller jusqu'au bout de la logique communautaire, c'est-à-dire introduire la procédure de codécision. Quant à la coopération pénale et policière, il est légitime à ce stade de rester dans l'intergouvernemental, à condition d'en accroître l'efficacité et le caractère démocratique.

L'intégration dans le Traité de l'acquis de Schengen est une bonne chose. La répartition entre les piliers doit être claire pour assurer une plus grande cohérence de l'action de l'Union dans les domaines liés à la libre circulation des personnes. Certains Etats membres ont des difficultés spécifiques; trouvons-leur des solutions spécifiques mais pas au prix de bloquer toute avancée réelle dans ce domaine.

Il est désormais acquis que le Traité comportera un nouveau titre sur l'emploi. Evidemment, ces dispositions ne résorberont pas directement le chômage. Je reviendrai plus tard à la problématique plus large de l'emploi. Mais ce titre est indispensable pour deux raisons au moins:

- d'abord parce qu'il reflète le fait que le caractère endémique du chômage a transféré au coeur du projet européen une partie des préoccupations et des espoirs des Européens.

• ensuite parce que les dispositions prévues sont utiles. A partir du moment où nos Etats ont choisi de viser une large convergence de leurs politiques économiques, il leur faut également une stratégie cohérente et coordonnée sur l'emploi. Il est nécessaire pour cela d'instaurer un dispositif de concertation et la possibilité de mesures d'encouragement. C'est ce que propose le projet de la Présidence néerlandaise.

L'intégration du Protocole social dans le traité permettra de restaurer l'unité et la cohérence de la politique sociale. Mais il faudrait saisir l'occasion qui nous est offerte pour en améliorer et en renforcer les dispositions. Sinon, nous courons le risque d'avoir substitué à une action déjà difficile à quatorze une impuissance à quinze.

La protection de la santé et des consommateurs doit être renforcée pour répondre aux inquiétudes des citoyens. A la différence de 1992, personne aujourd'hui ne conteste les propositions de la Commission. Elles permettent dorénavant, à juste titre, d'associer pleinement le Parlement européen à l'adoption des mesures visées à l'article 129, étendu aux domaines vétérinaires et phytosanitaires. Nous - c'est-à-dire le Parlement européen, le Conseil et la Commission - devons ensuite démontrer que nous sommes capables d'agir dans l'intérêt des consommateurs sur base des dispositions qui nous ont été données.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Députés,

Le deuxième grand objectif de la CIG se résume en 5 mots: exister sur la scène internationale. Il y a un temps pour se lamenter sur notre impuissance collective, il y a un temps pour réagir. Je souhaite qu'Amsterdam soit l'occasion d'un sursaut de la volonté politique. D'abord en matière de PESC proprement dite. Le dispositif proposé par la Présidence constitue un pas important en avant. Il prévoit le recours à la majorité qualifiée pour mettre en oeuvre les décisions stratégiques fixées au niveau du Conseil européen. La possibilité limitée d'invoquer l'intérêt national dans des cas exceptionnels - je préférerais d'ailleurs parler d'intérêt de sécurité - est un prix à payer pour cette avancée.

La nouvelle Troïka, composée de la Présidence, de la Commission et du SG du Conseil chargé de la PESC, est un outil prometteur dans la mesure où elle réunit tous les volets d'une politique extérieure et qu'elle allie renouvellement périodique et continuité. A mes yeux, elle devra jouer un rôle de coordination et de cohérence tout au long du processus, tout en s'appuyant sur la nouvelle cellule d'analyse. Je me réjouis aussi de l'accord en vue sur le financement de la PESC.

Mais au-delà des instruments, il est essentiel d'avoir une vraie volonté politique, de s'en servir effectivement pour développer une politique commune.

Un dernier mot sur la PESC. Je ne vois pas comment l'Europe peut prétendre devenir un acteur de poids sans se donner un rôle militaire; cela veut dire qu'il faudra se donner une échéance pour l'intégration de l'UEO dans l'UE, comme le proposent 6 de nos Etats membres dans une position commune.

Dans la vie moderne, les facteurs économiques, financiers et monétaires jouent un rôle croissant dans les relations extérieures. Il est clair que l'arrivée de l'euro va changer la donne et conduire à un rééquilibrage des relations financières et monétaires internationales.

Sur le front commercial, la Commission demande l'adaptation du traité aux réalités d'aujourd'hui. C'est une simple position de bon sens, mais dans les joutes diplomatiques et les réactions bureaucratiques celui-ci disparaît parfois. Je le dis clairement: refuser d'avancer en matière de services et de propriété intellectuelle veut dire reculer dans la défense des intérêts de l'Union, des Etats membres et des entreprises. Il faut que chacun prenne ses responsabilités. Le texte proposé par la Présidence néerlandaise est un progrès car il prévoit une extension limitée de l'article 113 aux services. Mais il y a des délégations qui veulent le diluer ou rajouter des conditions supplémentaires, au risque de lui ôter toute signification réelle, voire d'arriver à un recul par rapport à la situation actuelle. Je m'y opposerai.

Mesdames, Messieurs les Députés,

J'en viens aux questions institutionnelles.

Questions essentielles puisqu'elles conditionnent autant le soutien des Européens que l'avenir de l'Union, à la veille de l'élargissement.

Le texte de la Présidence prévoit, comme la Commission l'a toujours demandé, un renforcement du rôle du Parlement européen en tant que co-législateur. C'est un signe de confiance, qui correspond à l'évolution de cette institution. Seul le Parlement européen peut assurer le contrôle démocratique dont l'Union a besoin, au stade de développement où elle est arrivée. Il suffit d'ailleurs de rappeler les recommandations de la Cour constitutionnelle de Karlsruhe pour s'en rendre compte. L'approche de la Présidence représente un progrès réel, car elle vise à couvrir une large partie des domaines revêtant essentiellement un caractère législatif.

De plus, la simplification de la procédure de codécision par la suppression de la troisième lecture mettra sur un pied d'égalité les deux branches législatives; il faut résister aux tentatives de dernière minute et revenir sur ce point.

Dans ce contexte, je crois que le moment est aussi venu de définir un système électoral qui rapproche les élus des électeurs et un statut du parlement européen. Je crois même que c'est un facteur essentiel de renforcement de la légitimité du système institutionnel communautaire.

Pour ce qui est du fonctionnement du Conseil, le point essentiel est celui de l'extension du vote à la majorité qualifiée. La Présidence a abordé cette question avec l'ouverture nécessaire qui se traduit par une percée dans le deuxième et l'actuel troisième pilier et une consolidation dans le domaine communautaire. Un effort supplémentaire pourrait être fait pour prévoir une adoption à la majorité qualifiée des dispositions sociales ainsi que d'une partie des mesures en matière fiscale, mais à vrai dire les attitudes des Etats membres laissent peu d'espoir ici; c'est dommage, car l'unanimité dans une Union de plus de 15 membres sera source de blocages, voire de paralysie.

En ce qui concerne la repondération des voix, la Commission est ouverte, à condition que la solution retenue ne rende pas la prise de décision plus difficile et qu'elle ouvre la voie à plus de majorité qualifiée.

J'en viens enfin à la composition de la Commission. La solution à laquelle on aboutira ne sera vraisemblablement pas très éloignée de ce que nous avons proposé pour préparer notre institution à l'élargissement. Le Président désigné devra être approuvé par le Parlement européen. Son rôle sera de surcroît, j'espère, renforcé, notamment en matière de nomination des autres Commissaires. Quant au nombre de Commissaires, les jeux ne sont pas encore faits. La Commission continue de penser qu'il conviendrait de fixer un nombre maximal de Commissaires. Par ailleurs, en ce qui nous concerne, nous allons faire ce que nous avons annoncé en matière de réformes internes, y compris de regroupement des tâches.

Mesdames et Messieurs les Députés,

Permettez-moi de conclure sur la CIG.

Je vous l'ai dit d'emblée: le projet de traité dont nous débattons aujourd'hui répond sur beaucoup de points aux attentes que la Commission avait formulées dans son avis de février 1996.

Chacun jugera le résultat final à l'aune de ses attentes. Il est le fruit d'un long travail. Si nous pouvons l'améliorer, faisons-le. Mais gardons-nous de remettre en cause le niveau du projet par des demandes de dernière minute qui altéreraient l'équilibre atteint. Il n'est pas facile de conclure à quinze un Traité de qualité. Ce sera encore plus difficile après l'élargissement.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,

S'il y a une question qui préoccupe tous les Européens c'est bien celle de l'emploi: les citoyens attendent de l'UE qu'elle apporte des réponses à cette préoccupation. L'inscription d'un chapitre emploi dans le traité y contribuera. Mais il y a urgence. Pourquoi ne pas anticiper la mise en oeuvre du dispositif prévu? Ce n'est pas demain que nous devons apprendre les uns des autres ou que nous devons élaborer une stratégie coordonnée pour l'emploi; c'est aujourd'hui! C'est aujourd'hui que nous devons traduire en recommandations les meilleures pratiques.

Dans moins d'un an, nous prendrons la décision sur l'entrée dans la 3ème phase de l'UEM. La mise en place d'un cadre macro-économique stable a beaucoup progressé ces derniers temps. L'inflation et les taux d'intérêts sont à des niveaux très bas; les déficits publics ont nettement diminué. A Amsterdam, il faudra boucler les derniers préparatifs pour l'euro: le nouveau mécanisme de change, le statut juridique de l'euro et le Pacte de stabilité et de croissance. Ce dernier est important pour garantir une croissance durable. Encore faut-il que cette croissance soit riche en emplois. Je me réjouis de constater que le Conseil Ecofin, il y a deux jours, a reconnu la nécessité pour l'UEM de marcher sur ses deux jambes, monétaire et économique. Si le volet monétaire est clairement défini, il reste à faire un effort pour pleinement utiliser tout le potentiel des procédures prévues à l'article 103 et visant la coordination des politiques économiques. Une politique monétaire ambitieuse n'a de sens que si elle va de pair avec une politique pour l'emploi forte et comprise par tous.

Je voudrais à nouveau souligner que le Pacte de Stabilité est aussi un pacte de croissance, donc un pacte créateur d'emplois. Tous les Etats membres l'ont voulu ainsi. Sans mettre en cause le Pacte de Stabilité dans sa substance et ses modalités, il est donc parfaitement possible de mettre plus encore l'emploi en exergue et de surmonter ainsi une préoccupation exprimée par un Etat membre au dernier Conseil Ecofin. Cette préoccupation est aussi la nôtre.

Je souhaite vivement que les contacts en cours permettent d'enranger à Amsterdam un plein succès y compris un accord sur le Pacte de Stabilité et de Croissance.

Je souhaite aussi que le Conseil européen donne un signal fort pour l'achèvement du Marché intérieur avant la fin du siècle. Le potentiel du Marché intérieur pour la compétitivité, la croissance et l'emploi est énorme. Le plan d'action qui est proposé par la Commission définit quatre axes pour maximiser ce potentiel: renforcer l'efficacité des règles, supprimer les distorsions à la concurrence et fiscales, éliminer les obstacles sectoriels, et mettre le marché unique au service de tous les citoyens. Il faudra prendre des engagements concrets et fixer des échéances claires.

Réformer et moderniser les marchés du travail constitue le troisième axe d'une stratégie cohérente et intégrée pour l'emploi. Le rôle des partenaires sociaux est ici particulièrement important. Je me réjouis dès lors de l'accord signé lors du récent Sommet du dialogue social sur le travail à temps partiel. Il s'agit là d'un signal encourageant et qui démontre que flexibilité et défense des aspirations légitimes des travailleurs sont loin d'être antinomiques.

Enfin, la réaction très positive des Etats membres - de tous les Etats membres - à l'idée de pactes territoriaux pour l'emploi constitue un autre motif de satisfaction. Une nouvelle forme de partenariat est en train de naître sur le terrain et va se concrétiser par le lancement de quelque 90 pactes qui seront autant de laboratoires pour la création d'emplois.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le Conseil européen d'Amsterdam marquera l'avenir de l'UE. Ce sera, je l'espère, un rendez-vous historique qui témoignera de la volonté de nos 15 Etats membres d'avancer sur la route de l'unification dans le respect des identités diverses. Un bon accord sur la CIG donnera un nouvel élan à l'Europe et lui permettra d'aborder l'échéance de l'UEM et de l'élargissement dans de bonnes conditions. Il ne faut pas rater ce rendez-vous.